

Corti le 12 avril 2017

A Monsieur le Préfet Mesdames et Messieurs les Directeurs des services préfectoraux Monsieur le Président de l'Exécutif de la CTC Mesdames et Messieurs les membres de l'Exécutif de la CTC Monsieur le Président de l'Assemblée de Corse Mesdames et Messieurs les Conseillers de l'Assemblée de Corse

Objet : PLU arrêté de Casaglione

Le Plu de Casaglione, commune saturée de résidences secondaires (76% !), vient d'obtenir un « avis favorable sous réserves » de la CTPENAF. Or ce PLU est le triomphe de la violation de tous les principes rappelés dans le PADDUC dont la fin d'une économie fondée sur la prépondérance des résidences secondaires et la spéculation immobilière qui l'accompagne : il ne respecte pas les critères relatifs à la capacité d'accueil, le principe d'équilibre, le foncier disponible, les ESA, la Loi donc et le PADDUC.

Particulièrement choqué, U Levante vous adresse ci-joint ses observations réalisées lors de l'étude de ce PLU avant son passage en commission.

Le temps des PLU plus ou moins avalisés par les administrations mais annulés par le TA reviendrait-il? U Levante défèrera en effet en TA les PLU pour lesquels il a relevé trop d'illégalités.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre respectueuse considération.

la direction collégiale 2016			
Don Grâce Jean Arrighi	Chjara Molinelli	(1) Direll	Michelle Salotti
Michelle Ferrandini	Sophie Mondoloni	(John	Lucrèce Sansonetti
Dominique Gambini	Christian Novella	AST	Geneviève Sobrepère
Anne Luciani	Lisandru Plasenzotti	3	Claire Vescovali

Copie à Monsieur le Maire de Casaglione